



Déviations :

Une déviation sera mise en place :

- par la rue de l'Avenir, l'avenue Raymond Manaud, la rue des Écoles et l'avenue Jean Jaurès.
- par rue des Écoles, l'avenue Raymond Manaud, la rue de l'Avenir et l'avenue Jean Jaurès.

Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée au droit des travaux.

Un accès sera préservé aux riverains jusqu'aux travaux.

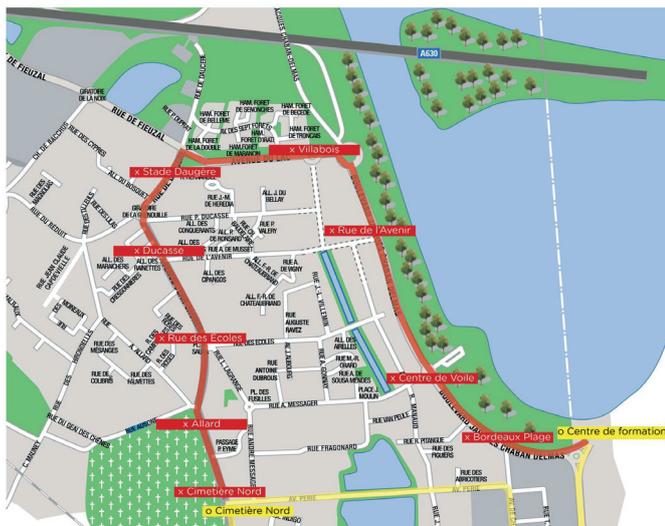
Le cheminement piéton sera dévié au droit des travaux et envoyé vers le trottoir d'en face.

Des feux tricolores seront mis en place le temps des travaux.



Déviations des lignes de bus n° 15 et 35 :

Déviation
bus N°15



Déviation
bus N°35

